

Attestation d'assurance

Nom du courtier / Assureur
Adresse du courtier / Assureur

Nom de l'assuré
Adresse de l'assuré

Le présent document atteste à **HYDRO-QUÉBEC** et à la **SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES**, ci-après appelées le **TITULAIRE** que :

1. Les assurances ci-dessous sont pleinement en vigueur à ce jour ;
2. Les garanties d'assurances de l'attributaire sont intégralement conformes aux exigences décrites aux clauses « ASSURANCES » dans l'appel de propositions, lesquelles constituent les garanties minimalement acceptables ;
3. Lesdites garanties d'assurances sont étendues au **TITULAIRE** étant précisé toutefois que la présente attestation s'applique au contrat faisant l'objet de l'appel de propositions.

N° de l'appel de propositions	Description du projet		
-------------------------------	-----------------------	--	--

Tableau des assurances (Compléter seulement ce qui est demandé aux clauses « Assurances »)

Nature et étendue de la garantie d'assurances	Assureur	N° de police	Durée de la police		Montants des garanties d'assurances Limite minimale
			Du AAAA-MM-JJ	Au AAAA-MM-JJ	
Responsabilité civile générale					M\$
Responsabilité civile « Umbrella »					M\$
Responsabilité civile « Wrap-up »					M\$
Responsabilité civile environnementale					M\$
Responsabilité civile automobile					M\$
Tous risques de chantier et d'installation					M\$
Assurance biens					M\$
Autres assurances spécifiques (S.V.P. précisez)					M\$

Tout préavis doit être transmis au bureau des soumissions à l'adresse suivante :

(Le numéro de l'appel de propositions doit être indiqué sur le préavis.)

Société d'énergie de la Baie James
Bureau des soumissions
11^e étage
800, boul. Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4L8

Nom du signataire en lettres majuscules / n° du permis du courtier

Sceau du courtier / Assureur

Signature de l'assureur / d'un mandataire dûment autorisé de l'Assureur
(La *procuration ou le mandat du représentant doit être joint*)

Le _____ de l'an _____

NOTE : Lors du renouvellement d'une assurance avant la fin du contrat, une nouvelle attestation doit être transmise au **TITULAIRE**.

Ce document est la propriété d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James et ne peut en aucun cas être altéré ou modifié sans l'autorisation du TITULAIRE.